

Nous garantissons la Ville de Limoges et ses établissements publics contre tout recours et/ou action que pourraient former les personnes physiques qui estimeraient avoir des droits quelconques à faire valoir sur l'utilisation de l'image de notre enfant, qui seraient susceptibles de s'opposer à sa diffusion.

Aucun usage commercial ne sera fait de l'image de notre enfant par la Ville de Limoges et ses établissements publics, qui s'interdisent également toute utilisation pouvant porter atteinte à sa dignité.

L'instant du déclenchement et le cadrage restent sous la responsabilité de la Ville de Limoges. Nous reconnaissons n'être titulaires d'aucun droit d'auteur sur les images enregistrées ou photographiées dans le cadre de la présente autorisation.

II. AUTORISATION DE SOINS EN CAS D'URGENCE

Conformément au protocole national d'urgence, en cas de maladie ou d'accident nécessitant une intervention urgente, le Directeur du Conservatoire prendra toutes les mesures nécessaires après consultation du 15 ou 112.

En cas d'accident, le Conservatoire s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous communiquant les coordonnées téléphoniques d'au moins une personne joignable en cas d'urgence.

1/ **NOM** de la personne à joindre en cas d'urgence :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

2/ **NOM** de la personne à joindre en cas d'urgence :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

ASSURANCE responsabilité civile ou extra-scolaire :

Numéro de contrat :

Fait à :

Le :

Signature du représentant légal